

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 14 01 2020

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt le quatorze janvier le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M BAUP Gérard, M. SUZZARINI Pierre, M. BLANCHARD Vincent, M. FOLLINET Frédéric, Mme PERSONNAZ Natacha, Mme BONNARD Magali, Mme GUILLEN Angeline, Mme FROMENT Jacqueline, M. FROMENT Vincent, M. PALLANCHARD Maurice, Mme SENEBIER Catherine.

Excusé :

Absent :

Date de convocation du Conseil : 07 janvier 2020

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2019, à l'unanimité des présents.

Réalisation d'un prêt de 160 000 € concernant des travaux sur la piste forestière à l'Aurose, en attente du versement de subvention et du FCTVA.

Le conseil municipal de Cornillon en Trièves, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

Délibère à l'unanimité des présents :

En attente des versements de subventions de cette opération, Monsieur le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant de 160 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt : 0,56 % payable trimestriellement

Remboursement anticipé : gratuit

Durée total du prêt : 3 ans

Frais de dossier : 300 €

A cet effet le conseil autorise monsieur le maire de Cornillon en Trièves soit Gérard Baup avec faculté de substituer à Monsieur Pierre Suzzarini ; 1^{er} adjoint ou Monsieur Vincent Blanchard 2^{ème} adjoint à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Transfert eau :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'au regard des délibérations transmises en préfecture, 8 conseils municipaux représentant une population de 2 219 habitants se sont opposés au transfert. La minorité de blocage est donc maintenant atteinte (au moins 7 conseils municipaux représentant une population de 2060 habitants) et il n'y aura donc pas de transfert de la compétence 'eau' à la CC du Trièves au 1^{er} janvier 2020.

Cependant, pour les communes qui le souhaitent, il est possible d'organiser un transfert au cas par cas. Pour cela :

- La commune doit délibérer
- La communauté de communes doit délibérer pour accepter le transfert
- L'ensemble des communes doivent accepter le transfert, si aucune délibération n'est prise, leur avis est réputé favorable 3 mois après la délibération du conseil communautaire.

Plantation ONF :

L'ONF a informé la commune du remplacement, gratuitement, des plans qui n'ont pas pris lors de la plantation sur la parcelle 12 de la forêt communale réalisée en 2018.

Monsieur le maire doit les contacter afin de connaître si sur c'est l'ensemble, si ce n'est pas le cas le conseil propose de financer le restant.

Free

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Free cherche à installer une antenne sur la commune, afin d'élargir leur réseau. Il doit les rencontrer dans la semaine afin d'avoir plus d'explications.

RGPD

La Communauté de Communes Trièves a fait passer une offre mutualisée afin d'être en conformité avec le RGPD. Demander plus d'explications sur les modalités de cette offre.

Questions diverses :

Toiture Villard Julien : toiture terminée, il reste l'escalier qui accède aux combles à poser.

Cornillon : reste branchement cimetière, un bout de France Télécom à enfouir, évacuer les eaux pluviales, les voiries sont à faire. Détré à réparer suite aux dégâts causés par une entreprise.

Prévoir un programme de travaux pour les chemins communaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.